

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**  
**PREMIÈRE FEUILLE DE ROUTE**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT - PÉRIODE 2023-2028.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 111-8 et R1111-1 ;*

*VU le Code de l'environnement et en particulier ses articles 211-7 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ;*

*VU la délibération n°1527 du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2017 portant instauration de la taxe GEMAPI et création du budget annexe pour le service public administratif « GEMAPI » ;*

*VU la délibération n°3171 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 approuvant la stratégie GEMAPI de la CCVH ;*

CONSIDERANT la compétence GEMAPI définie par les alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

CONSIDERANT que la CCVH lève la taxe GEMAPI depuis 2018,

CONSIDERANT que la stratégie GEMAPI a été approuvée en conseil communautaire du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT que les trois axes stratégiques retenus pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire de la CCVH sont :

- Axe 1 : La gestion des milieux aquatiques dans un double objectif de préservation des fonctions écologiques et de prévention des inondations ;
- Axe 2 : L'intégration des enjeux liés à la GEMAPI dans les documents d'urbanisme et projets du territoire ;
- Axe 3 : Le développement d'une communication adaptée accompagnant la mise en œuvre de la stratégie GEMAPI.

CONSIDERANT que sont associés à ces axes stratégiques des objectifs opérationnels,  
CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs opérationnels, une première feuille de route à 2028 a été élaborée,

CONSIDERANT que ce projet de feuille de route a été travaillé avec les élus de l'atelier GEMAPI, en septembre, et restitué aux élus référents GEMAPI et aux acteurs associés à cette démarche (partenaires institutionnels, associations et services de la CCVH) en octobre 2023,

CONSIDERANT que la feuille de route annexée à la présente délibération tient compte des remarques formulées lors de ces ateliers et restitutions,

CONSIDERANT que cette feuille de route sera mise à jour en 2026 pour tenir compte des nouvelles connaissances sur les milieux aquatiques et sur les phénomènes d'inondation et des possibilités de financement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la feuille de route GEMAPI 2023-2028 annexée à la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3334

Publication le 28/11/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/11/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14722-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

# FEUILLE DE ROUTE GEMAPI 2023-2028



**Version finale du 18/10/2023**

**Contact :**

Lucie KERJEAN, responsable GEMAPI

[lucie.kerjean@cc-vallee-herault.fr](mailto:lucie.kerjean@cc-vallee-herault.fr)

04 67 57 36 26

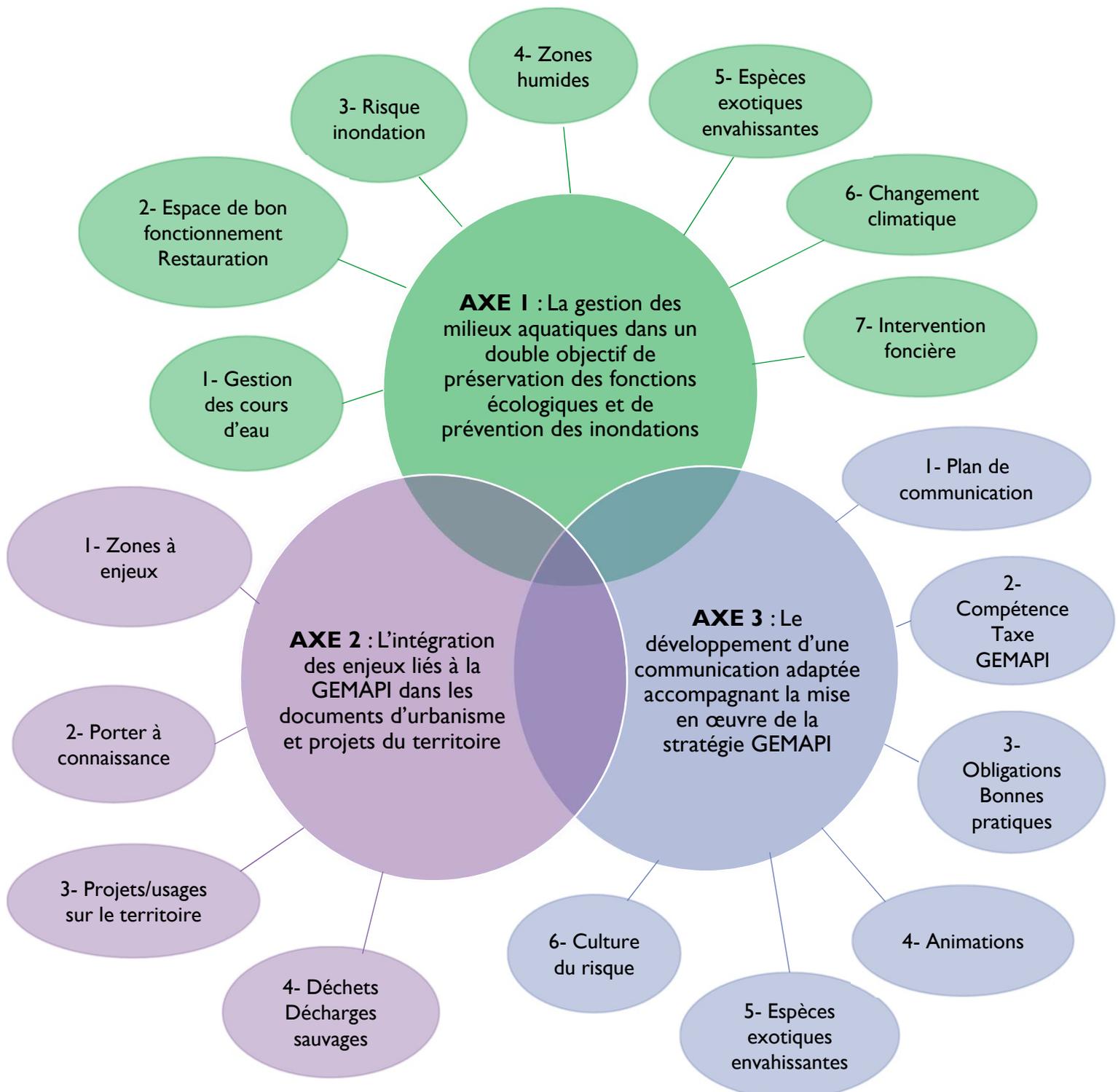
Cette feuille de route 2023-2028 fait suite à la validation de la stratégie GEMAPI de la CCVH en conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Cette stratégie fixe les lignes directrices de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVH.

Elle s'organise autour de trois axes stratégiques:

- Axe 1 – La gestion des milieux aquatiques dans un double objectif de préservation des fonctions écologiques et de prévention des inondations,
- Axe 2 – L'intégration des enjeux liés à la GEMAPI dans les documents d'urbanisme et projets du territoire,
- Axe 3 – Le développement d'une communication adaptée accompagnant la mise en œuvre de la stratégie GEMAPI.

Pour chaque axe stratégique sont identifiés des domaines d'intervention tels que rappelés ci-dessous.



## Sommaire

### Axe I

1- Gestion des cours d'eau	
Action 1-1-a Renouvellement des plans de gestion	5
Action 1-1-b Mise en œuvre des actions d'entretien prévues aux plans de gestion	6
2- Espace de bon fonctionnement/Restauration	
Action 1-2-a Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement et diagnostics morphologiques	7
Action 1-2-b Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement avec projets de restauration	8
Action 1-2-c Projets de restauration	9
3- Risque inondation	
Action 1-3-a Etudes de modélisation hydraulique	10
Action 1-3-b Projets de prévention des inondations	11
Action 1-3-c Etudes des phénomènes de ruissellement	12
Action 1-3-d Prospective vis-à-vis du changement climatique	13
4- Zones humides	
Action 1-4-a Elaboration d'un plan de gestion sur une zone humide prioritaire du bassin versant de l'Hérault	14
Action 1-4-b Elaboration du plan de gestion de gestion de la zone humide Combe de Clapasse – La Boissière	15
5- Espèces exotiques envahissantes	
Action 1-5-a Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des bassins versants	16
Action 1-5-b Mise en œuvre des stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CCVH	17
6- Changement climatique	
Action 1-6-a Suivi de l'évolution des connaissances des impacts du changement climatique sur les enjeux GEMAPI	18
7- Intervention foncière	
Action 1-7-a Contribution au schéma d'intervention foncière du Département	18

## Sommaire

### Axe 2

1- Zones à enjeux	
Action 2-1-a Identification des zones à enjeux GEMAPI	19
2- Porter à connaissance	
Action 2-2-a Porter à connaissance des enjeux GEMAPI aux communes et porteurs de projets	20
Action 2-2-b Elaboration d'un guide et d'un protocole pour l'intégration des enjeux GEMAPI en matière d'urbanisme	21
3- Projets/usages sur le territoire	
Action 2-3-a – Suivi des actions de réhabilitation sur les gravières	22
Action 2-3-b – Recherche de mise en cohérence des préconisations GEMAPI et obligation légale de débroussaillage (OLD)	23
Action 2-3-c – Suivi des données de veille sur le territoire	23

### Axe 3

1- Plan de communication	
Action 3-1-a Elaboration d'un plan de communication spécifique à la GEMAPI	24
2- Compétence et taxe GEMAPI	
Action 3-2-a Plaquettes présentant la stratégie et la feuille de route GEMAPI	25
Action 3-2-b Mise à jour de la page GEMAPI du site internet de la CCVH	25
Action 3-2-c Réalisation d'un mini film sur la GEMAPI	26
Action 3-2-d Bilan annuel de la GEMAPI annexé au RPQS	26
3- Obligations et bonnes pratiques	
Action 3-3-a Communications à destination des riverains	27
4- Animations	
Action 3-4-a Organisation d'animations en lien avec les enjeux GEMAPI	28
Action 3-4-b Réalisation d'un support pédagogique	28
5- Espèces exotiques envahissantes	
Action 3-5-a Elaboration d'une stratégie de communication spécifique aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie Biodiversité	29
6- Culture du risque	
Action 3-6-a Pose d'échelles limnimétriques sur les passages à gué	29

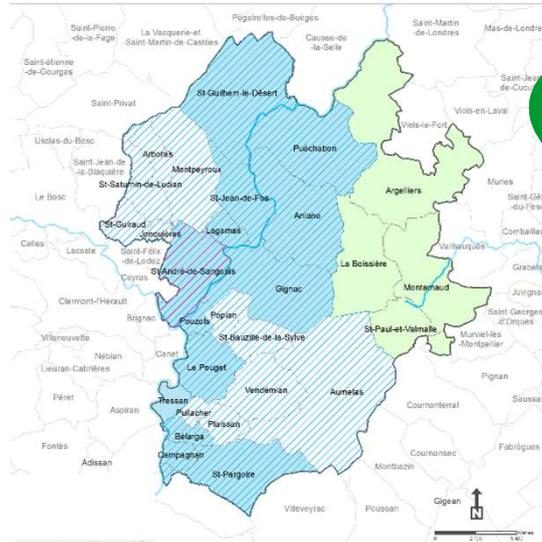
# Axe I : I- Gestion des cours d'eau

## Action I-I-a Renouvellement des plans de gestion

### Maîtres d'ouvrage

Hérault : EPTB Hérault  
Lergue : CCC  
Affluents Hérault :  
CCVH

- Hérault  
2018 - 2024
- Lergue  
2018 - 2024
- Lez-Mosson  
2020 - 2030
- Affluents de l'Hérault  
2020 - 2025



Coûts TTC  
68 500€

Financement  
80%

Agence de l'eau : 50%  
Région : 20%  
Département : 10%

Le renouvellement des plans de gestion implique la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau sur les aspects suivants :

- Etat du cours d'eau : Hydromorphologie, ripisylves, embâcles, espèces exotiques envahissantes ;
- Ouvrages et aménagements de berges ;
- Déchets et décharges sauvages ;
- Usages : infrastructures et habitations à proximité, cabanisation, accès aux futurs interventions.

Sur cette base, les enjeux sont identifiés et les objectifs de gestion sont définis. Le programme d'actions est élaboré pour répondre à ces objectifs. Les actions peuvent concerner des interventions d'entretien des cours d'eau, de restauration de sites particuliers... et sont assorties d'indicateurs d'évaluation de l'impact de leur mise en œuvre.

Une gouvernance spécifique au renouvellement de chaque plan de gestion est mise en œuvre via un comité technique et un comité de pilotage.

Pour le renouvellement des plans de l'**Hérault** et de la **Lergue**, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a signé une convention de délégation de sa maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB Fleuve Hérault et la Communauté de communes du Clermontais.

Pour le renouvellement du plan de gestion des **affluents de l'Hérault**, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault prévoit de le réaliser en régie. Il pourra toutefois être fait appel à des prestataires pour des expertises particulières.

### Objectifs opérationnels

Renouveler tous les plans de gestion des cours d'eau du territoire d'ici 2030

### Indicateurs

Nombre de plan de gestion renouvelé  
Présence ou non d'indicateurs d'impact dans les plans de gestion

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lergue		3 500€				
Hérault	10 000€	15 000€				
Affluents de l'Hérault		30 000€	10 000€			

## Action I-I-b Mise en œuvre des actions d'entretien prévues aux plans de gestion

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



**Coûts TTC**  
931 522€

**Financement**  
20%

A partir de 2024, seul le département finance ces actions

Les actions d'entretien prévues aux plans de gestion sont le retrait des embâcles, l'abattage des arbres susceptibles d'aggraver le risque inondation, le renouvellement de la ripisylve par des abattages sélectifs et le retrait des déchets. On appelle rattrapage d'entretien, le premier passage d'entretien sur un cours d'eau.

Ensuite l'entretien cible des zones à enjeux dans les traversées de villages ou à proximité des ouvrages à une fréquence pré-définie.

Des actions de restauration de sites particuliers peuvent être prévues aux plans de gestion, ces actions sont traitées à la fiche I-2-c.

Avant toute intervention, une analyse des enjeux de biodiversité en présence est réalisée en lien avec le **service Espaces Naturels**. Elle peut aller jusqu'à une expertise naturaliste, la formulation de préconisations et l'accompagnement de l'entreprise de travaux par un prestataire spécialisé.

Pour la gestion des embâcles, une attention particulière est portée pour le recours à des méthodes alternatives à l'écobuage.

Une provision annuelle est prévue pour des interventions en post-crue.

### Objectifs opérationnels

- Réaliser un passage de rattrapage d'entretien sur tous les tronçons à enjeux du territoire d'ici 2026
- Adapter les interventions aux enjeux écologiques en présence
- Expérimenter des indicateurs pour mesurer l'impact des mesures de gestion

### Indicateurs

- Linéaire de rattrapage d'entretien
- Linéaire sur lequel des études naturalistes ont eu lieu en amont des travaux
- Nombre de préconisations et suivi de chantier mis en œuvre
- Résultats des bilans et évaluations des plans de gestion

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hérault	Rattrapage	64 800€					
Affluents de l'Hérault	Rattrapage	92 292€	120 000€	100 000€			
	Entretien				Montant défini au moment du renouvellement du plan de gestion		
Mosson et affluents	Entretien	2 750€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€
Etudes naturalistes		16 680€	25 000€	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€
Provision post-crue			50 000€	50 000€	50 000€	50 000€	50 000€

## Axe I : 2 – Espace de bon fonctionnement/Restauration

### Action I-2-a Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement et diagnostics morphologiques

#### Maîtres d'ouvrage

EPTB Hérault  
EPTB Lez

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, certains cours d'eau sont identifiés en tant que masses d'eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse détermine les pressions qui s'exercent sur ces masses d'eau et définit les objectifs d'atteinte de leur bon état.

Les altérations morphologiques sur ces masses d'eau entrent dans le champ de la compétence GEMAPI et impliquent dans un premier temps de travailler sur la connaissance du fonctionnement des cours d'eau concerné à travers des études de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) et des diagnostics morphologiques.

La définition de l'EBF d'un cours d'eau nécessite dans un premier temps d'identifier l'espace nécessaire aux fonctions de l'hydrosystème : morphologique (mobilité latérale, diversité et renouvellement des habitats naturels...), hydraulique (inondabilité des zones d'expansion de crue...), biologique, hydrogéologique (relation entre la rivière et la nappe...) et biogéochimique (auto-épuration ...). En parallèle, un diagnostic socio-économique est établi afin de comprendre les usages, activités, enjeux liés au cours d'eau et à son espace de fonctionnement. Sur cette base, une concertation est menée avec les acteurs du territoire afin de définir l'espace de bon fonctionnement dans cet espace prenant en compte ainsi les fonctions de l'hydrosystèmes et les enjeux socio-économiques. Une fois cet espace identifié, il fait l'objet de préconisations de gestion visant le maintien des fonctions du cours d'eau et est intégré dans les documents d'urbanisme. L'EPTB Lez et l'EPTB Hérault vont respectivement mener des études définition de l'EBF de la Mosson et de l'Hérault. Ces deux cours d'eau sont identifiées dans le SDAGE comme devant faire l'objet de mesures de restauration de leur fonctionnement.

Les diagnostics morphologiques sont menés en régie par l'EPTB Hérault et consistent en la réalisation d'études bibliographiques et de repérage de terrain relevant les éléments suivants : géologie, géographie, inondations, morphologie, usages, pressions. Ces diagnostics permettent de préciser les altérations morphologiques des masses d'eau concernées. Sont concernés le Tieulade et le Valpudèze, tous deux identifiés au SDAGE.

Cours d'eau  
prioritaires au titre  
du SDAGE



#### Objectifs opérationnels

Définir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau principaux du territoire  
Augmenter la connaissance sur la morphologie et le fonctionnement des cours d'eau  
Mettre en place des actions pour l'atteinte des objectifs du SDAGE d'ici 2027

#### Indicateurs

Nombre d'études « Espace de bon fonctionnement » réalisées et intégrées au porter à connaissance GEMAPI de la CCVH

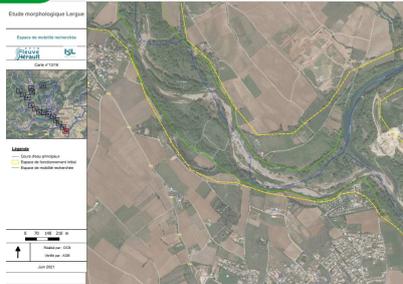
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Définition de l'Espace de Bon fonctionnement	Hérault						
	Mosson						
Diagnostic morphologique	Tieulade						
	Valpudèze						

## Axe I : 2 – Espace de bon fonctionnement/Restauration

### Action I-2-b Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement avec projets de restauration

#### Maîtres d'ouvrage

CCVH



Exemple de cartographie de l'espace de bon fonctionnement



Coûts TTC  
160 000€

Financement  
80%

Cours d'eau prioritaires au titre du SDAGE

Dans la continuité de l'action 1-2-a portée par les EPTB, des études seront réalisées sur certaines masses d'eau du territoire présentant des altérations morphologiques : Rouvières, Dardaillon et Valpudèze.

Ces études se découperont en trois phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un bilan morphologie et identification des linéaires sur lesquels mener une étude de définition de l'EBF.
- Phase 2 : Définition de l'EBF, telle que définie à l'action 1-2-a, sur les linéaires identifiés. Cette phase s'attachera également à identifier des sites potentiels pour la réalisation d'actions de restauration.
- Phase 3 : Propositions d'opérations de restauration et réalisation des études préalables de définition des projets de restauration sur les secteurs identifiés : restauration/création de zones d'expansion de crue, aménagements de restauration écologique ...

La réalisation de ces études prévoira la mise en place d'une concertation avec les acteurs locaux tant dans la phase de définition des EBF que dans la phase de définition des projets de restauration.

Le choix de l'ordre de réalisation de ces études n'est pas défini à ce jour et fera l'objet d'une validation en atelier GEMAPI.

#### Objectifs opérationnels

Définir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau principaux du territoire  
Augmenter la connaissance sur la morphologie et le fonctionnement des cours d'eau  
Mettre en place des actions pour l'atteinte des objectifs du SDAGE d'ici 2027

#### Indicateurs

Nombre d'études « Espace de bon fonctionnement » réalisées et intégrées au porter à connaissance GEMAPI de la CCVH  
Nombre d'étude de restauration morphologique menée sur les masses d'eau

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes EBF et restauration (Cours d'eau à identifier)			60 000€	60 000€	40 000€	

## Action I-2-c Projets de restauration

**Maître d'ouvrage**

CCVH



Exemple de projet de restauration morphologique



Exemple d'altération morphologique

**Coûts TTC**  
320 000€

**Financement**  
50% à 80%

Les études présentées aux actions I-2-a et I-2-b conduiront à identifier des projets de restauration de sites particuliers. La réalisation de ces projets permettra de répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse pour les cours d'eau sur lesquels ont été identifiées des altérations morphologiques.

Les projets de restauration pourront relever de travaux de retalutage de berges, de désimperméabilisation du lit mineur, de remise en communication de bras morts, de restauration de frayères...

A ce stade, les cours d'eau et projets concernés ne sont pas identifiés. La mise à jour de la feuille de route en 2026 permettra de les intégrer. Les coûts présentés ici sont des estimations reposant sur les retours d'expérience sur d'autres territoires.

La maîtrise d'ouvrage sera préférentiellement portée par la CCVH, toutefois suivant les projets, leur envergure et l'état du foncier, il n'est pas exclu qu'ils puissent être portés par d'autres acteurs locaux.

### Objectifs opérationnels

Mettre en place des actions pour l'atteinte des objectifs du SDAGE d'ici 2027

### Indicateurs

Nombre de projets de restauration menés

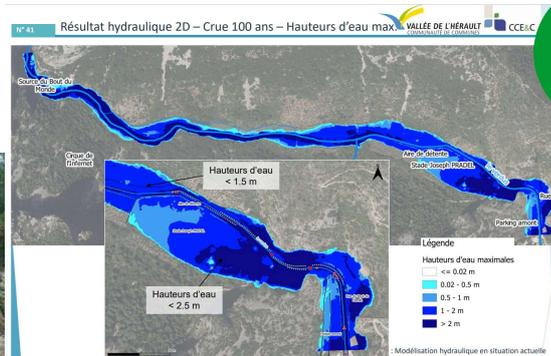
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets de restauration				20 000€	150 000€	150 000€

# Axe I : 3 – Risque inondation

## Action I-3-a Etudes de modélisation hydraulique

### Maître d'ouvrage

CCVH



Exemple de cartographie des résultats d'une modélisation hydraulique

Coûts TTC  
160 155€

Financement  
70% à 80%

PAPI Fleuve Hérault

Etat : 50%

Région : 20%

Département : 0 à 20%

Ces études permettent de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique des cours d'eau.

Elles s'appuient sur :

- Un état des lieux et un diagnostic du cours d'eau concerné,
- Un levé topographique du cours d'eau et de ces abords,
- Une étude hydrologique pour définir les débits des crues de référence,
- Une modélisation hydraulique de la situation actuelle : où le cours d'eau génère des débordements avec quelles hauteurs et quels débits,
- L'identification des enjeux impactés par les crues,
- La proposition de solutions d'aménagement pour réduire le risque inondation.

Les cartographies élaborées pour la modélisation hydraulique donnent une connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau sur le secteur étudié.

Les solutions d'aménagement identifiées peuvent ensuite être mises en œuvre (action I-3-b).

Le plan de gestion des affluents de l'Hérault a identifié la possibilité que des embâcles se forment en période de crue sur le Verdus et le Lussac avec pour conséquence une augmentation potentielle du phénomène d'inondation aux abords de ces cours d'eau. Dès 2022, une étude a été lancée sur le Verdus avec une finalisation prévue pour fin 2023. Sur le Lussac, une étude a été lancée début 2023.

Fin 2023, un travail de capitalisation des retours d'expérience des impacts des inondations sur le territoire va être réalisé afin de proposer aux membres de l'atelier GEMAPI trois nouveaux cours d'eau sur lesquels mener des études de modélisations hydrauliques de 2024 à 2026.

### Objectifs opérationnels

Augmenter la connaissance sur la morphologie et le fonctionnement des cours d'eau  
Augmenter la connaissance des phénomènes d'inondation sur le territoire  
Prévenir le risque inondation sur le territoire

### Indicateurs

Nombre d'études réalisées et portées à connaissance des communes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes de modélisation hydraulique	55 155€	35 000€	35 000€	35 000€		

## Action I-3-b Projets de prévention des inondations

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



**Coûts TTC**  
220 000€

**Financement**  
70% à 80%

PAPI Fleuve Hérault  
Etat : 50%  
Région : 20%  
Département : 0 à 20%

En fonction du résultats des études de modélisation hydraulique, des travaux de prévention du risque inondation pourront être mis en œuvre sur les cours d'eau concernés.

Ces travaux peuvent être:

- **Création de pièges à embâcles** : installation d'aménagements de type pieux transversaux aux cours d'eau afin de bloquer le passage des embâcles.
- **Création/restauration de zone d'expansion de crue** : déblais ou retrait de merlons facilitant le stockage de l'eau dans le lit majeur.

D'autres propositions d'aménagements pourront être formulées et devront privilégier des solutions fondées sur la nature.

En complément, les études identifient des propositions d'amélioration des points noirs hydrauliques même en dehors de la compétence GEMAPI.

Enfin, les résultats de ces études pourront utilement être intégrés aux plans communaux de sauvegarde afin d'améliorer la gestion de crise.

### Objectifs opérationnels

Prévenir le risque inondation sur le territoire

### Indicateurs

Nombre de projets de prévention du risque inondation menés sur les communes du territoire

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets de prévention des inondations	Etudes préalables		20 000€				
	Verdus			100 000€			
	Lussac				100 000€		

## Action I-3-c Etudes des phénomènes de ruissellement

### Maître d'ouvrage

EPTB Hérault  
CCVH



Coûts TTC  
150 000€

Financement  
70% à 80%

PAPI Fleuve Hérault  
Etat : 50%  
Région : 20%  
Département : 0 à 20%

Le bassin versant de l'Hérault a connu dans les années récentes des épisodes de ruissellement ayant causé des dégâts. Le territoire de la CCVH a été impacté notamment sur le sud du territoire. L'EPTB va porter la réalisation d'une étude à l'échelle du bassin versant pour mieux connaître cet aléa par :

- L'identification des secteurs soumis au risque d'inondation par ruissellement,
- La caractérisation des enjeux concernés,
- La définition d'une stratégie de réduction du risque sur les secteurs les plus concernés.

Sur la base des connaissances apportées par cette étude, il sera possible d'identifier les secteurs où des études plus localisées seront nécessaires. Ces études localisées seront portées par la CCVH.

### Objectifs opérationnels

Augmenter la connaissance des phénomènes d'inondation sur le territoire  
Prévenir le risque inondation sur le territoire

### Indicateurs

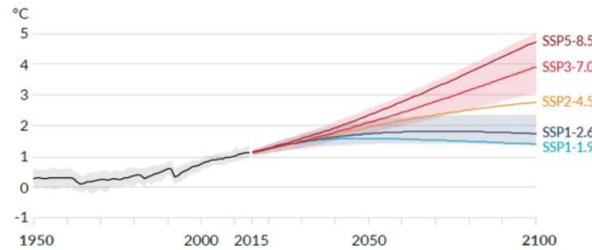
Nombre d'études réalisées et portées à connaissance des communes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude sur le ruissellement à l'échelle du bassin versant						
Etudes localisées du ruissellement					75 000€	75 000€

## Action I-3-d Prospective vis-à-vis du changement climatique

**Maître d'ouvrage**  
EPTB Hérault

Figure 1.1 : Augmentation de la température de surface dans chacun des scénarios par rapport aux niveaux de 1850-1900  
Global surface temperature change relative to 1850-1900



Sur cette figure, les lignes représentent la valeur moyenne obtenue par l'ensemble des modèles climatiques utilisés. Les aires colorées représentent les valeurs obtenues dans 90% des simulations pour le SSP3-7.0 et le SSP1-2.6. Cette fourchette n'est pas représentée sur les autres scénarios par souci de lisibilité.

Source : Sixième rapport d'évaluation du premier groupe de travail du GIEC, 2021

A l'échelle du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Orb, Libron et Hérault, les EPTB Orb-Libron et Fleuve Hérault vont porter une étude afin de mieux connaître la vulnérabilité du territoire en lien avec l'évolution du climat et ses impacts sur les risques d'inondation. L'étude aura pour objet de réaliser une synthèse des données existantes et des évolutions possibles en matière de climat.

Les résultats de cette étude permettront de mettre en perspective les évolutions attendues en terme de:

- Fréquence des évènements météorologiques extrêmes,
- Evolution des périodes à risque,
- Impact du changement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau,
- Evolutions potentielles des zones inondables.

### Objectifs opérationnels

Augmenter la connaissance de l'impact du changement climatique sur le risque d'inondation  
Prévenir le risque inondation sur le territoire

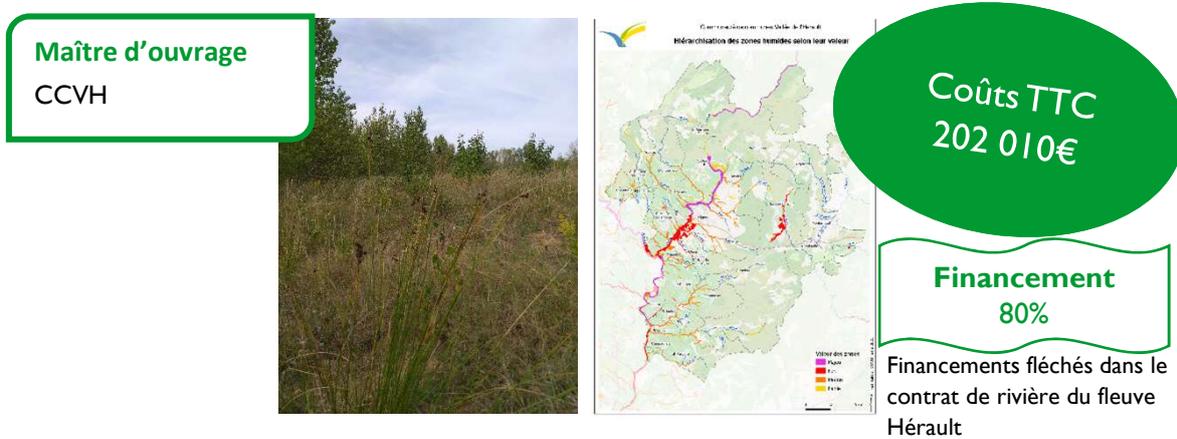
### Indicateurs

Nombre d'études réalisées et portées à connaissance des communes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prospective vis-à-vis du changement climatique						

## Axe I : 4 – Zones humides

### Action I-4-a Elaboration d'un plan de gestion sur une zone humide prioritaire du bassin versant de l'Hérault



Les données disponibles sur les zones humides probables du bassin versant de l'Hérault situées sur le territoire de la CCVH :

- Inventaire des zones humides probables mené par l'EPTB Fleuve Hérault,
- Espace humide de référence défini par l'Agence de l'eau.

Sur le bassin versant de l'Hérault, les zones humides probables identifiées dans le cadre de l'inventaire mené par l'EPTB Fleuve Hérault sont pour la majorité des ripisylves. Celles-ci sont intégrées dans les plans de gestion des cours d'eau.

Depuis 2022, une expérimentation de gestion de la zone humide du Grand Bosc est menée en partenariat avec la commune de Pouzols, le CEN, le service Espaces Naturels et la Direction de l'eau de la CCVH.

Afin de poursuivre ce type de démarche sur le territoire, sera identifié, en concertation avec les acteurs locaux, un ensemble de zones humides, hors ripisylves, sur lesquelles il apparaît opportun d'élaborer un plan de gestion.

L'élaboration du plan de gestion se déclinera en plusieurs étapes:

- Etat des lieux hydrologique, hydrique, physique, géochimique, écologique et socio-économique. Cette phase permettra aussi de bien délimiter les zones humides avérées et de déterminer leur espace de bon fonctionnement.
- Diagnostic du fonctionnement des zones humides, des menaces et pressions pesant sur leur fonctionnement, des services et disservices rendus par ces zones humides.
- Identification des enjeux. Les impacts potentiels du changement climatique sont intégrés dans cette partie de l'analyse.
- Définition des objectifs de gestion et priorités d'action sur cet ensemble de zones humides,
- Définition d'un programme d'actions visant l'atteinte des objectifs définis.

Une gouvernance spécifique à l'élaboration de ce plan de gestion sera établie et une concertation adaptée avec les acteurs locaux sera mise en œuvre. **Le service Espaces Naturels** sera associé étroitement à l'ensemble de ce travail.

#### Objectifs opérationnels

Expérimenter et développer la mise en œuvre de plans de gestion sur les zones humides du territoire

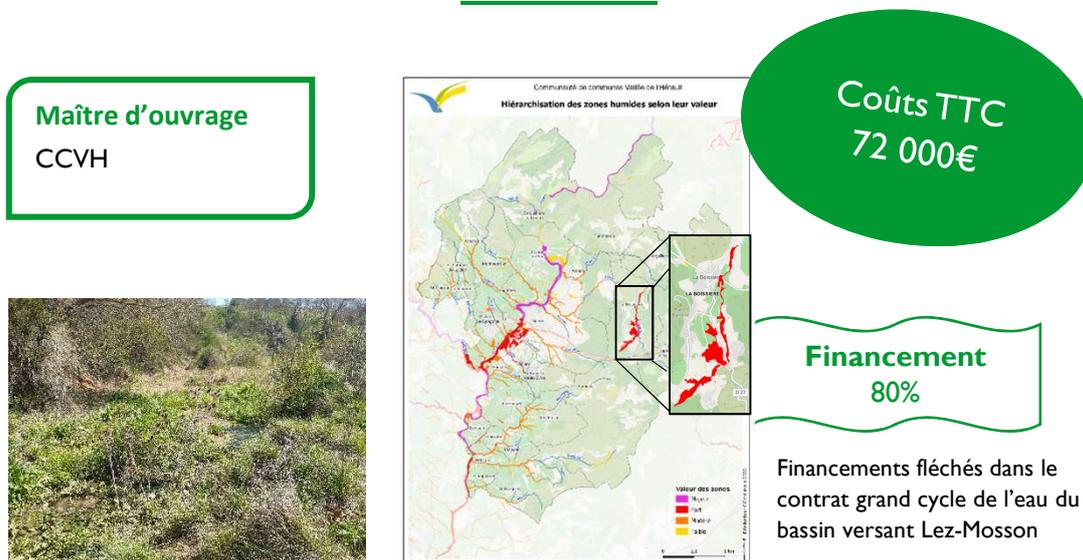
#### Indicateurs

Nombre de plans de gestion élaborés

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration du plan de gestion	2 010€	75 000€	75 000€	50 000€		

## Axe I : 4 – Zones humides

### Action I-4-b Elaboration du plan de gestion de gestion de la zone humide Combe de Clapasse – La Boissière



L'inventaire des zones humides mené par l'EPTB Lez sur la bassin versant Lez-Mosson a identifié une zone humide avérée de 88ha sur la commune de La Boissière. Elle représente la plus grande surface de zone humide de type « prairies humides » sur ce bassin versant et relève donc d'un enjeu fort.

L'élaboration du plan de gestion de cette zone humide démarre dès la fin 2023 et se déclinera en plusieurs étapes:

- Etat des lieux hydrologique, hydrique, physique, géochimique, écologique et socio-économique. Cette phase permettra aussi de bien délimiter précisément les parcelles situées dans zone humide et de déterminer son espace de bon fonctionnement.
- Diagnostic du fonctionnement de la zone humide, des menaces et pressions pesant sur son fonctionnement, des services et disservices rendus par cette zone humide. Les impacts potentiels du changement climatique sont intégrés dans cette partie de l'analyse.
- Identification des enjeux,
- Définition des objectifs de gestion et priorités d'action,
- Définition d'un programme d'actions visant l'atteinte des objectifs définis.

Une gouvernance spécifique à l'élaboration de ce plan de gestion sera établie et une concertation adaptée avec les acteurs locaux sera mise en œuvre. **Le service Espaces Naturels** sera associé étroitement à l'ensemble de ce travail.

#### Objectifs opérationnels

Expérimenter et développer la mise en œuvre de plans de gestion sur les zones humides du territoire

#### Indicateurs

Nombre de plans de gestion élaborés

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration du plan de gestion	10 000€	35 000€	27 000€			

## Action I-5-a Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des bassins versants

### Maître d'ouvrage

EPTB Hérault  
EPTB Lez-Mosson



Massif de Renouée du Japon

L'EPTB Lez prévoit d'élaborer un plan stratégique d'actions pour la gestion des espèces exotiques envahissantes comprenant:

- Un diagnostic global des espèces exotiques envahissantes,
- Des inventaires par grands types de milieux,
- Une caractérisation des stades invasifs des espèces ciblées,
- La définition d'une stratégie d'intervention précisant les méthodes, le suivi des chantiers et l'évaluation des objectifs de gestion.

Les actions cibleront des interventions spécifiques aux espèces exotiques envahissantes ou intégrées à d'autres projets sur les milieux concernés. Des actions de communication et de veille seront également intégrées à cette stratégie.

L'EPTB Hérault a déjà élaboré une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes en 2020. Sur l'axe Hérault, un enjeu ressort particulièrement : limiter la progression de la Renouée du Japon vers l'aval du bassin versant. Des études ont été menées par l'EPTB en 2020 et 2021 sur cette espèce prévoyant l'arrachage préventif de la Renouée du Japon.

A présent, l'EPTB développe une stratégie spécifique à la gestion de la Renouée du Japon sur le bassin versant. Cette stratégie sera finalisée fin 2023 et prévoit la répartition des missions entre l'EPTB et les EPCI pour les missions de suivi, d'arrachage et d'interventions mécanisées. La répartition de ces missions est précisée à la fiche 1-5-b.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Stratégie BV Lez-Mosson						
Stratégie Renouée sur le BV Hérault						

## Axe I : 5 – Espèces exotiques envahissantes

### Action I-5-b Mise en œuvre des stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CCVH

#### Maître d'ouvrage

CCVH  
EPTB Hérault



Coûts TTC  
286 000€

Sur le territoire de la CCVH, la stratégie Renouée du Japon vise le contrôle de sa dissémination en aval. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de travaux d'éradication pour les massifs installés et un suivi avec arrachage préventif. Le suivi est annuellement réalisé par la CCVH en régie avec **le service Espaces Naturels**. Dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCVH et l'EPTB Hérault, celui-ci missionne, tous les 3 ans, un bureau d'études pour mettre à jour l'inventaire de l'espèce sur un tronçon du fleuve Hérault.

La CCVH est concernée par les deux tronçons visés par cette stratégie:

- Aval des Gorges : 2024 et 2027
- Gorges : 2025 et 2028

Si lors de ces inventaires et suivi, des massifs nécessitant une intervention mécanisée sont identifiés, une provision est prévue. Pour l'année 2024, une intervention sur un massif de Renouée située au niveau des enrochements en aval rive droite du barrage de la Meuse.

Dans le cadre des actions de rattrapage d'entretien menées sur les affluents de l'Hérault, sont intégrées les interventions à mener sur les espèces exotiques envahissantes en fonction des opportunités d'intervention sur le terrain. Une provision est ainsi également prévue.

#### Objectifs opérationnels

Maîtriser la dissémination de la Renouée du Japon sur le territoire de la CCVH  
Initier une démarche d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes identifiées sur les affluents de l'Hérault

#### Indicateurs

Présence ou non de l'espèce  
Nombre d'interventions sur les espèces exotiques envahissantes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Inventaire exhaustif		24 000€	24 000€		24 000€	24 000€
Interventions mécanisées : Meuse		30 000€				
Provisions pour le Fleuve Hérault			10 000€	10 000€	10 000€	10 000€
Provisions pour les affluents de l'Hérault		24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€

## Action I-6-a Suivi de l'évolution des connaissances des impacts du changement climatique sur les enjeux GEMAPI

### Maître d'ouvrage

CCVH

Sur le territoire de la CCVH, plusieurs études analysent l'impact du changement climatique sur le territoire :

- Etude prospective dans le cadre du renouvellement du SAGE du fleuve Hérault,
- Action 1-3-d,
- Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault
- ...

Cette action vise le suivi des résultats de ces études et leur intégration dans les projets menés au titre de la GEMAPI. De plus, dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des zones humides, l'évaluation des impacts du changement climatique sur leur fonctionnement est systématiquement demandée aux prestataires.

Enfin l'identification d'indicateurs de l'impact du changement climatique sur les enjeux GEMAPI sera initiée dans le cadre de cette feuille de route.

### Objectifs opérationnels

Augmenter la connaissance des conséquences des CC sur les milieux aquatiques

2023	2024	2025	2026	2027	2028

# Axe I : 7 – Intervention foncière

## Action I-7-a Contribution au schéma d'intervention foncière du Département

### Maître d'ouvrage

CCVH

Dans le cadre de la démarche menée par le Département pour l'élaboration d'un Schéma d'Intervention Foncière (SIF) sur la moyenne vallée de l'Hérault, la CCVH, au titre de la GEMAPI, identifie des premières zones à enjeux sur lesquelles l'établissement d'une vigilance serait justifiée.

Coûts TTC  
50 000€

Une première grille d'analyse des déclarations d'intention d'aliéner dans ce périmètre de vigilance est élaborée afin d'identifier les fonctions de la zone, les pressions s'y exerçant et la possibilité d'y mener une gestion. Ce travail est mené avec le **service Espaces Naturels**.

### Objectifs opérationnels

Développer une approche foncière pour les enjeux liés à la GEMAPI

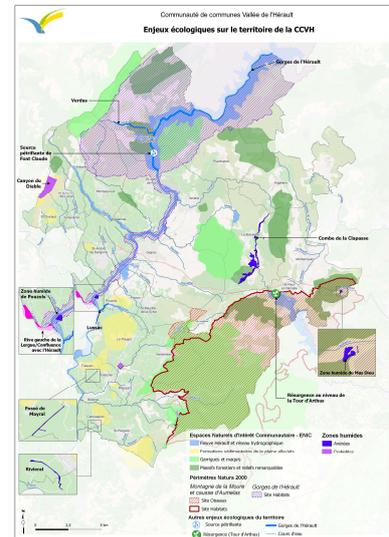
### Indicateurs

Intégration effective de zones relatives aux enjeux GEMAPI dans le SIF  
Nombre d'acquisitions foncières

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Contribution au SIF						
Acquisitions éventuelles		10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€

## Action 2-1-a Identification des zones à enjeux GEMAPI

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



Sur la base des connaissances disponibles et études à venir, des zones sont identifiées:

- Zones à enjeux GEMAPI,
- Zones de quiétude à préserver pour la biodiversité,
- Zones d'usages possibles.

Le diagnostic élaboré dans le cadre de la stratégie GEMAPI donne une base de connaissances sur le territoire. Les études prévues à cette feuille de route permettront d'affiner cette connaissance.

Des cartographies seront réalisées et portées à connaissance des communes et porteurs de projet (Action 2-2-a).

L'identification de ces zones permettra d'orienter les actions GEMAPI sur des zones à enjeux particuliers. Des zonages de protection environnementale pourront être proposés pour certains secteurs.

Ce travail sera mené avec les **services Espaces Naturels et informatique**.

### Objectifs opérationnels

Porter à connaissance les enjeux GEMAPI sur le territoire et favoriser leur prise en compte dans la répartition des usages

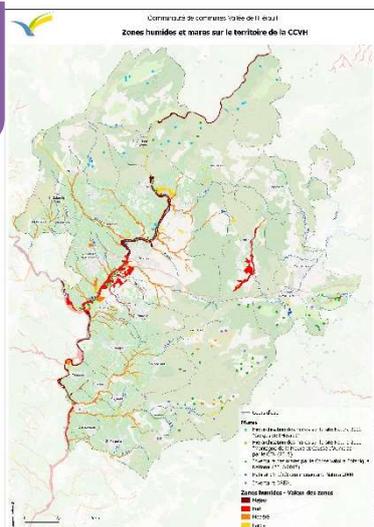
### Indicateurs

Cartographies réalisées

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Identification et cartographie des zones						

## Action 2-2-a Porter à connaissance des enjeux GEMAPI aux communes et porteurs de projets

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



**Coûts TTC**  
3 000€

Les zones à enjeux GEMAPI identifiées à l'action 2-1-a seront portées à connaissance des communes via l'élaboration d'atlas cartographiques à l'échelle communale. La priorité sera donnée à la réalisation de ces porters à connaissance à destination des communes pour lesquelles une mise à jour leur PLU est prévue en 2024.

Dans le cadre de la stratégie Biodiversité, le service Espaces Naturels prévoit également de porter à connaissance des communes les enjeux de biodiversité sur le territoire. Il sera utile de travailler conjointement à ces actions.

Ces atlas cartographiques pourront également être portés à connaissance des porteurs de projets. Ces porters à connaissance pourront être intégrés à l'interface SIG de la CCVH afin qu'ils puissent être accessibles aux communes et aux services de la CCVH.

Cette action sera menée avec les **services urbanisme, espaces naturels et informatique**.

### Objectifs opérationnels

Porter à connaissance les enjeux GEMAPI sur le territoire et favoriser leur prise en compte dans la répartition des usages

### Indicateurs

Nombre de communes pour lesquelles le porter à connaissance a été effectivement réalisé

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Porter à connaissance aux communes			3 000€			

## Action 2-2-b Elaboration d'un guide et d'un protocole pour l'intégration des enjeux GEMAPI en matière d'urbanisme

**Maître d'ouvrage**

CCVH



Coûts TTC  
3 000€

Cette action vise le développement de l'expertise GEMAPI en appui de l'élaboration des documents d'urbanisme, de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de la réalisation des projets d'aménagements.

Dans le cadre de l'élaboration des PLU, la CCVH intervient en appui aux communes et est consultée en tant que personne publique associée. Le service GEMAPI est associé aux services consultés. Dans ce cadre, il importe de développer des outils pour :

- La formulation des avis au titre de la GEMAPI,
- A destination des communes afin de faciliter l'intégration des enjeux GEMAPI dans les documents d'urbanisme.

Après un travail d'identification des outils juridiques, sera élaboré un guide de recommandations à destination des communes pour l'intégration des enjeux GEMAPI dans les documents d'urbanisme. Ce guide sera pensé comme une boîte à outils afin qu'il soit le plus opérationnel possible pour les communes. Le contexte de mise à jour de certains PLU suite à la validation du SCOT impliquera de formuler rapidement des recommandations. Ce guide appuiera également les avis formulés par la GEMAPI sur les documents d'urbanisme. Pour cette action, le service GEMAPI pourra utilement s'inspirer des guides en cours d'élaboration par les EPTB : Gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et désimperméabilisation (EPTB Lez) et Outils réglementaires et de préservation sur les zones humides (EPTB Hérault).

Pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, une fois la carte des enjeux GEMAPI par commune réalisée (Action 2-2-a), un zonage spécifique pourra être intégré à l'interface SIG de la CCVH. Sur la base de ce zonage, le service urbanisme pourra consulter la GEMAPI pour avis sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans ce périmètre.

Cette action sera menée avec les **services urbanisme et informatique**.

### Objectifs opérationnels

Développer des outils pour la prise en compte des enjeux liés à la GEMAPI dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements

### Indicateurs

Elaboration effective du guide de recommandations  
Nombre de consultations et d'avis de la GEMAPI pour l'élaboration des PLU et l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration d'un guide de recommandations		3 000€				
Consultation de la GEMAPI sur les demandes d'autorisation d'urbanisme						

## Action 2-3-a – Suivi des actions de réhabilitation sur les gravières

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



Le territoire de la CCVH comprend plusieurs gravières. Relevant du statut des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les gestionnaires de ces exploitations, pour qu'elles soient autorisées, ont présenté un projet de réhabilitation post-exploitation aux services de l'Etat.

Les gravières sont situées à proximité du fleuve Hérault et de ses berges et sont souvent proches de zones inondables et de zones humides probables identifiées par l'inventaire porté par l'EPTB Hérault. En conséquence, ces projets de réhabilitation peuvent participer à la préservation ou restauration des enjeux GEMAPI. Il apparaît donc utile que la CCVH, au titre de la GEMAPI, puisse être informée et suivre la mise en œuvre de ces projets de réhabilitation.

Dans cette perspective, un état des lieux des connaissances disponibles sur les gravières du territoire est réalisé ainsi qu'une prise de contact avec la DREAL pour être informés de la mise en œuvre des projets de réhabilitation.

### Objectifs opérationnels

Positionner la CCVH sur la question du devenir des gravières

### Indicateurs

Etat des lieux sur les gravières effectivement réalisé  
Suivi effectif des projets de réhabilitation

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Compilation des connaissances sur les gravières						
Suivi des actions de réhabilitation des gravières						

## Axe 2 : 3 – Projets/usages sur le territoire

### Action 2-3-b – Recherche de mise en cohérence des préconisations GEMAPI et obligation légale de débroussaillage (OLD)

**Maître d'ouvrage**  
CCVH

Lors de la concertation avec les élus sur le territoire, il a été signalé des divergences entre les préconisations formulées dans le cadre de la GEMAPI pour la gestion des ripisylves et la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Un travail avec les services de l'Etat afin de rechercher une cohérence entre ces deux politiques publiques apparaît nécessaire. Dans le cadre de cette action, il s'agira d'alerter les EPTB sur cette problématique et de définir avec eux la démarche à adopter.

#### Objectifs opérationnels

Harmoniser des préconisations GEMAPI et des OLD sur les secteurs de ripisylves

#### Indicateurs

Adaptation effective des contrôles menés sur les parcelles riveraines de cours d'eau dans le cadre des OLD

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lancement d'une démarche auprès des services de l'Etat						

## Axe 2 : 3 – Projets/usages sur le territoire

### Action 2-3-c – Suivi des données de veille sur le territoire

**Maître d'ouvrage**  
CCVH

Le suivi des études et projets sur le territoire en lien direct ou indirect avec la GEMAPI permet de veiller à la prise en compte et à la préservation des enjeux GEMAPI, de collecter des connaissances supplémentaires et d'identifier des opportunités de projets en partenariat avec d'autres services de la CCVH ou d'autres porteurs de projets sur le territoire. Ce suivi se portera en particulier sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive)

- Projets d'irrigation et actions menées en matière d'adaptation des pratiques agricoles en lien avec la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Connaissance et projets en matière de fréquentation locale et touristique, d'activités nautiques
- Etat des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration
- Disponibilité de la ressource en eau
- Changement climatique

Ce suivi s'organisera sous la forme d'un tableau de suivi mis à jour à échéance régulière, à minima tous les ans. La participation aux réunions relatives aux études et projets pourra utilement contribuer à la mise en œuvre de cette action.

#### Objectifs opérationnels

Etablir une veille des données en lien direct ou indirect avec les thématiques GEMAPI

#### Indicateurs

Recueil réalisé  
Nombre de porter à connaissance de ces données

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Suivi des données de veille						

## Action 3-I-a Elaboration d'un plan de communication spécifique à la GEMAPI

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



Sur la base des enjeux identifiés et des axes définis dans la stratégie GEMAPI, il s'agit de définir, en lien avec le **service communication, les élus de l'atelier GEMAPI et les autres services de la CCVH concernés**, un plan de communication progressif et adapté.

Ce plan de communication définira :

- Les objectifs à atteindre,
- Les publics à cibler,
- Les moyens à mettre en œuvre.

Les différentes actions de 3-2 à 3-3 sont une base de travail et leur mise en œuvre permettra d'appréhender leurs impacts et utilités potentiels.

### Objectifs opérationnels

Définir une communication permettant une évolution des comportements favorable aux enjeux GEMAPI

### Indicateurs

Elaboration effective du plan de communication

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration du plan de communication						

## Axe 3 : 2 – Compétence et taxe GEMAPI

### Action 3-2-a Plaquettes présentant la stratégie et la feuille de route GEMAPI

**Maître d'ouvrage**  
CCVH

Suite à leur validation en conseil communautaire, la plaquette et la feuille de route GEMAPI font l'objet de plaquettes de présentation à destination des élus et partenaires institutionnels:

Coûts TTC  
9 100€

- Fin 2023 : Plaquette sur la stratégie GEMAPI
- Début 2024 : Plaquette sur la feuille de route

Les contenus sont travaillés en interne avec le **service communication** et mis en page par un graphiste afin de leur donner un aspect ludique. Elles seront distribuées en conseil communautaire.

#### Objectifs opérationnels

Réalisation et diffusion de supports de communication sur la GEMAPI

#### Indicateurs

Plaquettes réalisées ou pas  
Nombre d'exemplaires distribués

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration et impression des plaquettes	6 100€	3 000€				

## Axe 3 : 2 – Compétence et taxe GEMAPI

### Action 3- 2–b Mise à jour de la page GEMAPI du site internet de la CCVH

**Maître d'ouvrage**  
CCVH

Depuis la prise de compétence GEMAPI, de nombreuses actions ont été mises en œuvre et les stratégie et feuille de route sont définies. Il est utile de mettre à présent à jour la page GEMAPI du site internet de la CCVH, avec le **service communication** afin d'apporter des informations actualisées aux administrés.



#### Objectifs opérationnels

Réalisation et diffusion de supports de communication sur la GEMAPI

#### Indicateurs

Mise à jour effective du site internet

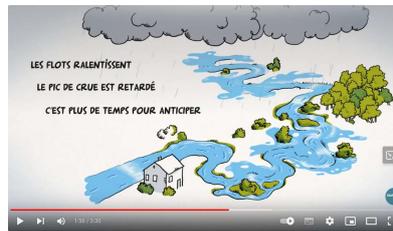
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise à jour du site internet						

## Axe 3 : 2 – Compétence et taxe GEMAPI

### Action 3-2-c Réalisation d'un mini film sur la GEMAPI

#### Maître d'ouvrage

CCVH



Coûts TTC  
5 000€

Afin de communiquer au grand public les informations relatives au cadre de la compétence GEMAPI, à la stratégie et la feuille de route de la CCVH en la matière, un mini film sera réalisé avec le **service communication**. La réalisation d'un mini-film du type film d'animation sera privilégiée.

#### Objectifs opérationnels

Réalisation et diffusion de supports de communication sur la GEMAPI

#### Indicateurs

Réalisation effective du mini film

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réalisation du mini film			5 000€			

## Axe 3 : 2 – Compétence et taxe GEMAPI

### Action 3-2-d Bilan annuel de la GEMAPI annexé au RPQS

#### Maître d'ouvrage

CCVH

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Au cours des ateliers avec les élus, il a été demandé qu'un bilan de l'usage de la taxe GEMAPI soit établi annuellement.

Dès 2023, le bilan annuel de la GEMAPI est intégré au RPQS de la CCVH.



#### Objectifs opérationnels

Rendre compte des actions mises en œuvre et de l'usage de la taxe

#### Indicateurs

Réalisation effective des bilans annuels

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Bilan annuel						

## Action 3-3-a Communications à destination des riverains

**Maître d'ouvrage**

CCVH



En 2022, une plaquette à destination des propriétaires riverains de cours d'eau a été élaborée afin de :

- Leur rappeler leurs droits et obligations,
- Les sensibiliser aux enjeux en lien avec les ripisylves et les cours d'eau,
- Formuler des préconisations quant à la réalisation de leurs obligations d'entretien.

Cette plaquette a été élaborée en lien avec le service communication. Un graphiste a travaillé sur les visuels. Des exemplaires de cette plaquette sont en libre service aux accueils des mairies et de la CCVH et sont distribués aux propriétaires.

La distribution de cette plaquette est poursuivie dans le cadre de cette feuille de route et de nouveaux exemplaires pourront être imprimés.

Si des projets de communication spécifique à destination des exploitants agricoles se révélaient sur le territoire, la GEMAPI pourrait contribuer pour formuler des préconisations quant à l'entretien des cours d'eau et quant aux usages à proximité de ces cours d'eau et relayer ces supports de communication.

### Objectifs opérationnels

Information des propriétaires riverains des cours d'eau quant à leurs obligations

### Indicateurs

Nombre de plaquettes distribuées

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Distribution de la plaquette riverains						
Contribution à une communication vers mes exploitants agricoles – <b>A l'opportunité</b>						

## Axe 3 : 4 – Animations

### Action 3-4-a Organisation d'animations en lien avec les enjeux GEMAPI

Maître d'ouvrage  
CCVH

Coûts TTC  
18 000€

*De nombreux évènements nationaux et internationaux traitent de thématiques en lien avec la GEMAPI : fête de la nature, journée mondiale des zones humides, journée nationale de prévention des inondations...*

*Cette action vise à inscrire la CCVH sur ces évènements au titre de la GEMAPI par la réalisation d'animation à destination du grand public et des scolaires. L'organisation de ces évènements pourra être organisée en lien avec les **services communication et espaces naturels**.*

#### Objectifs opérationnels

Participer aux évènements nationaux sur les sujets en lien avec la GEMAPI

#### Indicateurs

Nombre d'animations réalisées

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animations	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€

## Axe 3 : 4 – Animations

### Action 3-4-b Réalisation d'un support pédagogique

Maître d'ouvrage  
CCVH

Coûts TTC  
10 000€

*La réalisation d'animations à destination du grand public et des scolaires peut être menée en régie par les agents en charge de la GEMAPI au sein de la CCVH. Pour faciliter la réalisation de ces animations, un support pédagogique spécifique à la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVH sera élaborée avec le **service communication**.*



#### Objectifs opérationnels

Participer aux évènements nationaux sur les sujets en lien avec la GEMAPI

#### Indicateurs

Réalisation d'un support pédagogique

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Support pédagogique			10 000€			

## Axe 3 : 5 – Espèces exotiques envahissantes

### Action 3-5-a Elaboration d'une stratégie de communication spécifique aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie Biodiversité

**Maître d'ouvrage**  
CCVH

*La limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes implique une communication adaptée à cette problématique. Les espèces exotiques envahissantes ne se limitent pas aux milieux aquatiques. Ainsi il est nécessaire de définir une stratégie spécifique de communication à ce sujet en lien avec la stratégie Biodiversité.*

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration d'une stratégie EEE						

## Axe 3 : 6 – Culture du risque

### Action 3-6-a Pose d'échelles limnimétriques sur les passages à gué

**Maître d'ouvrage**  
CCVH



Coûts TTC  
36 000€

*La pose d'échelles limnimétriques sur les passages à gué permet de matérialiser la présence d'un risque en tout temps et s'assurer que les usagers ne traversent pas le gué en période de submersion. Pour la réalisation de cette action, une première phase d'identification des lieux de pose pertinents sera réalisée en lien avec les communes. La pose concrète de ces échelles limnimétriques sera ensuite organisée.*

#### Objectifs opérationnels

Matérialisation du risque inondation au niveau des passages à gué

#### Indicateurs

Nombre d'échelles posées

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Identification des passages à gué et pose		18 000€	18 000€			

# FEUILLE DE ROUTE GEMAPI *2023-2028*

## **ANNEXES**

**Version finale du 18/10/2023**

### **Contact :**

Lucie KERJEAN, responsable GEMAPI  
lucie.kerjean@cc-vallee-herault.fr  
04 67 57 36 26

## Sommaire:

1- Planning de mise en œuvre de la feuille de route par axe stratégique	3
2- Résumé des actions de la feuille de route 2023-2028	7
3- Synthèse des dépenses de mise en œuvre de la feuille de route 2023-2028	11

# I- Planning de mise en œuvre de la feuille de route par axe stratégique

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe I – La gestion des milieux aquatiques dans un double objectif de préservation des fonctions écologiques et de prévention des inondations</b>							
1- Gestion des cours d'eau	Action 1-1-a Renouvellement des plans de gestion						
	Action 1-1-b Mise en œuvre des actions d'entretien prévues aux plans de gestion						
2- Espace de bon fonctionnement Restauration	Action 1-2-a Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement et diagnostics morphologiques						
	Action 1-2-b Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement avec projets de restauration						
	Action 1-2-c Projets de restauration						
3- Risque inondation	Action 1-3-a Etudes de modélisation hydraulique						
	Action 1-3-b Projets de prévention des inondations						
	Action 1-3-c Etudes des phénomènes de ruissellement						
	Action 1-3-d Prospective vis-à-vis du changement climatique						
4- Zones humides	Action 1-4-a Elaboration d'un plan de gestion sur une zone humide prioritaire du bassin versant de l'Hérault						
	Action 1-4-b Elaboration du plan de gestion de gestion de la zone humide Combe de Clapasse – La Boissière						
5- Espèces exotiques envahissantes	Action 1-5-a Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des bassins versants						
	Action 1-5-b Mise en œuvre des stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CCVH						
6- Changement climatique	Action 1-6-a Suivi de l'évolution des connaissances des impacts du changement climatique sur les enjeux GEMAPI						
7- Intervention foncière	Action 1-7-a Contribution au schéma d'intervention foncière du Département						

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 2 – L'intégration des enjeux liés à la GEMAPI dans les documents d'urbanisme et projets du territoire</b>							
1- Zones à enjeux	Action 2-1-a Identification des zones à enjeux GEMAPI						
2- Porter à connaissance	Action 2-2-a Porter à connaissance des enjeux GEMAPI aux communes et porteurs de projets						
	Action 2-2-b Elaboration d'un guide et d'un protocole pour l'intégration des enjeux GEMAPI en matière d'urbanisme						
3- Projets/usages sur le territoire	Action 2-3-a – Suivi des actions de réhabilitation sur les gravières						
	Action 2-3-b – Recherche de mise en cohérence des préconisations GEMAPI et obligation légale de débroussaillage (OLD)						
	Action 2-3-c – Suivi des données de veille sur le territoire						

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 3 – Le développement d’une communication adaptée accompagnant la mise en œuvre de la stratégie GEMAPI</b>							
1- Plan de communication	Action 3-1-a Elaboration d’un plan de communication spécifique à la GEMAPI						
2- Compétence et taxe GEMAPI	Action 3-2-a Plaquettes présentant la stratégie et la feuille de route GEMAPI						
	Action 3-2-b Mise à jour de la page GEMAPI du site internet de la CCVH						
	Action 3-2-c Réalisation d’un mini film sur la GEMAPI						
	Action 3-2-d Bilan annuel de la GEMAPI annexé au RPQS						
3- Obligations et bonnes pratiques	Action 3-3-a Communications à destination des riverains						
4- Animations	Action 3-4-a Organisation d’animations en lien avec les enjeux GEMAPI						
	Action 3-4-b Réalisation d’un support pédagogique						
5- Espèces exotiques envahissantes	Action 3-5-a Elaboration d’une stratégie de communication spécifique aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie Biodiversité						
6- Culture du risque	Action 3-6-a Pose d’échelles limnimétriques sur les passages à gué						

## 2- Résumé des actions de la feuille de route 2023-2028

		Maîtres d'ouvrage	Montants estimatifs TTC pour la CCVH	Taux prévisionnels de financement
<b>Axe I – La gestion des milieux aquatiques dans un double objectif de préservation des fonctions écologiques et de prévention des inondations</b>				
1- Gestion des cours d'eau	Action 1-1-a Renouvellement des plans de gestion	Hérault : EPTB Hérault Lergue : CCC Affluents Hérault : CCVH	68 500€	80%
	Action 1-1-b Mise en œuvre des actions d'entretien prévues aux plans de gestion	CCVH	931 522€	20%
2- Espace de bon fonctionnement Restauration	Action 1-2-a Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement et diagnostics morphologiques	EPTBs Hérault et Lez		
	Action 1-2-b Etudes de définition de l'espace de bon fonctionnement avec projets de restauration	CCVH	160 000€	80%
	Action 1-2-c Projets de restauration	CCVH	320 000€	50 à 80%
3- Risque inondation	Action 1-3-a Etudes de modélisation hydraulique	CCVH	160 155€	70 à 80%
	Action 1-3-b Projets de prévention des inondations	CCVH	220 000€	70 à 80%
	Action 1-3-c Etudes des phénomènes de ruissellement	EPTB Hérault CCVH	150 000€	70 à 80%
	Action 1-3-d Prospective vis-à-vis du changement climatique	EPTB Hérault		
4- Zones humides	Action 1-4-a Elaboration d'un plan de gestion sur une zone humide prioritaire du bassin versant de l'Hérault	CCVH	200 000€	80%
	Action 1-4-b Elaboration du plan de gestion de gestion de la zone humide Combe de Clapasse – La Boissière	CCVH	72 000€	80%
5- Espèces exotiques envahissantes	Action 1-5-a Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des bassins versants	EPTBs Hérault et Lez		
	Action 1-5-b Mise en œuvre des stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CCVH	EPTB Hérault CCVH	286 000€	
6- Changement climatique	Action 1-6-a Suivi de l'évolution des connaissances des impacts du changement climatique sur les enjeux GEMAPI	CCVH		
7- Intervention foncière	Action 1-7-a Contribution au schéma d'intervention foncière du Département	CCVH	50 000€	

		Maîtres d'ouvrage	Montants estimatifs TTC pour la CCVH	Taux prévisionnels de financement
<b>Axe 2 – L'intégration des enjeux liés à la GEMAPI dans les documents d'urbanisme et projets du territoire</b>				
1- Zones à enjeux	Action 2-1-a Identification des zones à enjeux GEMAPI	CCVH		
2- Porter à connaissance	Action 2-2-a Porter à connaissance des enjeux GEMAPI aux communes et porteurs de projets	CCVH	3 000€	
	Action 2-2-b Elaboration d'un guide et d'un protocole pour l'intégration des enjeux GEMAPI en matière d'urbanisme	CCVH	3 000€	
3- Projets/usages sur le territoire	Action 2-3-a – Suivi des actions de réhabilitation sur les gravières	CCVH		
	Action 2-3-b – Recherche de mise en cohérence des préconisations GEMAPI et obligation légale de débroussaillage (OLD)	CCVH		
	Action 2-3-c – Suivi des données de veille sur le territoire	CCVH		

		Maîtres d'ouvrage	Montants estimatifs TTC pour la CCVH	Taux prévisionnels de financement
<b>Axe 3 – Le développement d'une communication adaptée accompagnant la mise en œuvre de la stratégie GEMAPI</b>				
1- Plan de communication	Action 3-1-a Elaboration d'un plan de communication spécifique à la GEMAPI	CCVH		
2- Compétence et taxe GEMAPI	Action 3-2-a Plaquettes présentant la stratégie et la feuille de route GEMAPI	CCVH	9 100€	
	Action 3-2-b Mise à jour de la page GEMAPI du site internet de la CCVH	CCVH		
	Action 3-2-c Réalisation d'un mini film sur la GEMAPI	CCVH	5 000€	
	Action 3-2-d Bilan annuel de la GEMAPI annexé au RPQS	CCVH		
3- Obligations et bonnes pratiques	Action 3-3-a Communications à destination des riverains	CCVH		
4- Animations	Action 3-4-a Organisation d'animations en lien avec les enjeux GEMAPI	CCVH	18 000€	
	Action 3-4-b Réalisation d'un support pédagogique	CCVH	10 000€	
5- Espèces exotiques envahissantes	Action 3-5-a Elaboration d'une stratégie de communication spécifique aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie Biodiversité	CCVH		
6- Culture du risque	Action 3-6-a Pose d'échelles limnimétriques sur les passages à gué	CCVH	36 000€	

### 3- Synthèse des dépenses de mise en œuvre de la feuille de route 2023-2028

Axe	Domaines d'intervention	Montants estimatifs TTC pour la CCVH 2023-2028	
Axe 1	1- Gestion des cours d'eau	1 000 022€	2 620 187€
	2- Espace de fonctionnement/Restauration	480 000€	
	3- Risque inondation	530 155€	
	4- Zones humides	274 010€	
	5- Espèces exotiques envahissantes	286 000€	
	6- Changement climatique		
	7- Intervention foncière	50 000€	
Axe 2	1- Zones à enjeux		6 000€
	2- Porter à connaissance	6 000€	
	3- Projets/Usages sur le territoire		
Axe 3	1- Plan de communication		78 100€
	2- Compétence/Taxe GEMAPI	14 100€	
	3- Obligations/Bonnes pratiques		
	4- Animations	28 000€	
	5- Espèces exotiques envahissantes		
	6- Culture du risque	36 000€	
		<b>2 704 287€</b>	

## Répartition des dépenses en TTC par axe et par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1	253 687€	511 500€	580 000€	439 000€	438 000€	398 000€
Axe 2		3 000€	3 000€			
Axe 3	9 100€	24 000€	36 000€	3 000€	3 000€	3 000€
	262 787€	538 500€	619 000€	442 000€	441 000€	401 000€